COMPTE-RENDU–
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2022

1- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juin 2022

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Délibération : procès-verbal approuvé à l'unanimité

2- Lotissement communal de Champlong : mise en vente des 2 parcelles du lot A (D)

Lors du conseil du 2 juin, le Maire avait expliqué que le lot A prévu initialement pour une opération collective de logements locatifs pourrait finalement être divisé en 2 lots pour être revendus, en raison du coût et de la complexité du projet.
Un projet de division foncière a été réalisé :

Lot A de 526 m2 = 39 500 euros - Lot B de 500 m2 = 37 500 euros

Certains élus ayant souhaité avoir du temps pour réfléchir sur leur possibilité de gérer ce projet, il avait été convenu qu'une décision serait prise lors du conseil municipal de septembre.

Si une division foncière était envisagée, il y aurait une modification du plan d'aménagement et du règlement du lotissement à prévoir, en intégrant également les modifications de l'article sur les clôtures de chaque lot (en raison de la topographie des terrains, possibilité des murs de soutènement ou des murets pour retenir la terre).

Délibération : le conseil décide à l'unanimité de diviser le lot A en 2 lots et de les mettre à la vente.

3- Projet extension et accessibilité école Maxime Auguy : informations

Un projet conséquent d'agrandissement et de mise en accessibilité de l'école publique Maxime AUGUY est prévu. Il s'agit de l'agrandissement de la cantine et la création d'un accès PMR, la liaison avec 1 classe, de l'ALSH, des WC des PS, et le déplacement du bureau de la directrice.

Une première estimation est en cours par Sandrine MONEYRON.

Au vu des subventions possibles (30% de l'Etat avec la DETR, 40% du Département avec le FIC, la région pouvant également intervenir), il est proposé de profiter de ces travaux pour respecter le décret tertiaire qui prévoit une réduction ambitieuse de la consommation d'énergie des sites tertiaires ayant une Surface De Plancher (SDP) continue ou cumulée ≥ 1000m², ce qui es le cas pour le bâtiment (école + logements) : une isolation complète, un mode de chauffage plus économique et local, …

Le coût total risque de s'élever à environ 600 000 euros HT.

Planning très serré :

- Réunion le 9 septembre avec l'ADHUME et l'équipe de Sandrine MONEYRON pour connaître l'évaluation technique et financière du projet
- Lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour ce projet
- Lancement du marché de travaux dans la foulée.

Pour bénéficier de la DETR, il faut que l'APD (Avant-Projet Définitif) soit validé fin janvier 2023.

Débats : en termes de chauffage, on s'orienterait vers les granulés bois, car ça devrait passer entre les 2 bâtiments. Un diagnostic global va être effectué : école, les 2 apparts, bibliothèque et la salle des fêtes. La salle des fêtes et la bibliothèque ont été faîtes, il faut profiter de l'opportunité des subventions.

4- Sibem : informations rentrée scolaire + changement présidence

Suite à la démission de Mme Angèle GRIMARD, Monsieur Christian CHALARD, 1er adjoint de Bongheat, a été élu Président du SIBEM le 24 août.

Effectifs 2022/2023 : 141 élèves

- 12 PS	- 28 CE1
- 23 MS	- 9 CE2
- 18 GS	- 15 CM1
- 24 CP	- 12 CM2

Remarque : la rentrée s'est bien passée. 47 élèves sont à Bongheat, le reste est à Egliseneuve. Nous avons eu beaucoup de chance de trouver un chauffeur de bus compte tenu du manque au niveau national.
Tout le matériel de la cantine a été rénové.

5- Médiathèque communale : désherbage

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la médiathèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes. Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier.

Monsieur le Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la Médiathèque municipale et d'en définir ainsi qu'il suit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections :

- L'état physique du document (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse)
- Le nombre d'exemplaires (trop important par rapport aux besoins)
- La qualité des informations (contenu manifestement obsolète)

Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler.

Il est proposé de :
- charger l'équipe de la Médiathèque municipale de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus.

- prévoir à chaque opération de « désherbage » que toute marque de propriété de la commune sera supprimée sur chaque document et qu'un état complet du nombre d'ouvrages éliminés (nom de l'auteur, titre et numéro d'inventaire) et leur destination sera communiqué en Mairie.

Délibération validée à l'unanimité

6- Personnel : création d'emplois non permanents

Il est proposé de créer 3 emplois non-permanents :

- 1 emploi d'accueil et gestion de la médiathèque (10/35ème), du 5 septembre 2022 au 30 juin 2023, répartis les mercredis et jeudis en fonction des besoins tel que l'accueil des scolaires en bibliothèque et de ses obligations avec la MLC de Billom). Une candidature a été reçue de Madame Doriane VIVIER, qui pourrait suivre en parallèle une formation d'auxiliaire de bibliothèque à l'université de Clermont-Ferrand. Elle aura donc des missions d'accueil et de gestion administrative à la médiathèque et de communication en lien avec la Mairie (bulletin municipal et Pai'Jase…).

- 1 emploi d'agent des services techniques à temps complet. Suite au départ en retraite de Monsieur Michel DUBOST, il est proposé de le remplacer. Il est proposé de retenir la candidature de Monsieur Victorien ROCHETTE. Contrat de 6 mois, du 5 septembre 2022 au 31 mars 2023.

- 1 emploi d'agent d'entretien des bâtiments communaux (12/35ème). Proposition de renouvellement du contrat de Madame Myriam CHABANAT, du 5 septembre au 31 août 2022

Délibérations validées à l'unanimité

7- Vente parcelles communales aux Méradoux

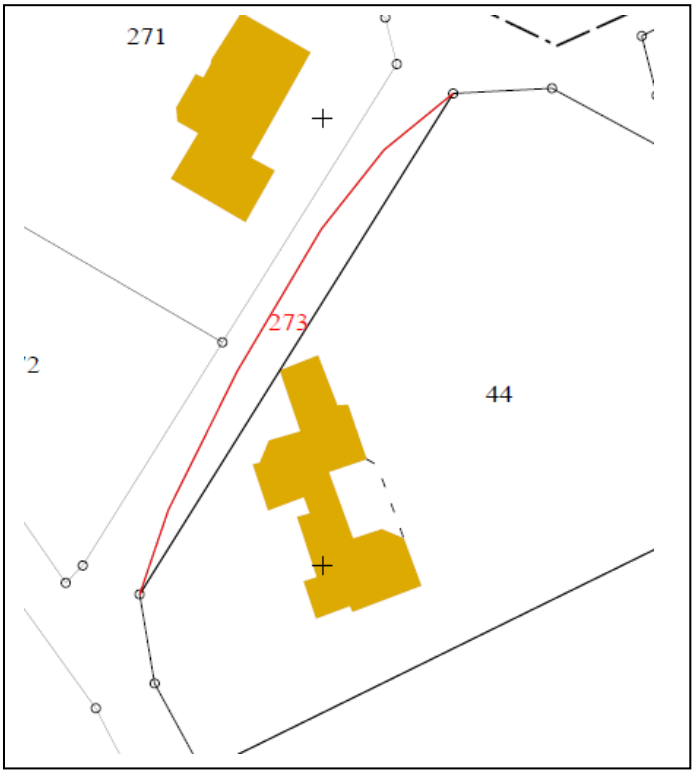

Monsieur le Maire explique que Monsieur Olivier DEBOVES, habitant aux Méradoux, souhaite acquérir un bout de terrain communal de 225 m2, que l'ancien propriétaire entretenait depuis déjà qq années. Un géomètre a réalisé un document d'arpentage.

Après débat, le conseil municipal est d'accord sur le principe, mais il semble nécessaire de vérifier la largeur du chemin

Délibération reportée au prochain conseil.

8- Travaux de voirie réalisés : informations

Les travaux ont été réalisés à Arlanges, les Pierrys, Laire, Liovingut-les Matthieux, le Coudert et la Pireyre, pour un montant TTC de 56 657,10 euros par l'entreprise DELAVET.

9- Projet magasin de vente – ESAT Escolore : informations

Ouverture prochaine pour les particuliers d'un lieu de vente directe au sein de l'ESAT d'Escolore. Celui-ci proposera à la vente des produits cultivés au jardin d'Escolore et pour certains, transformés à l'ESAT d'Escolore. Selon la saison, il y aura des légumes, des fruits, des jus, de la compote, des soupes, du miel… Autant de produits de grande qualité, en circuit court.

Remarques : les travaux devraient commencer rapidement, la mairie sera à leurs côtés pour avancer sur le projet.

10- Projet panneaux photovoltaïques au sol aux Meules (D)

Enercoop Auvergne-Rhône-Alpes et Combrailles Durables ont été contactés par M. Gauraz, habitant d'Egliseneuve-prés-Billom afin de discuter du développement de petits parcs solaire sur la communauté d'agglomération de Billom.

L'ancienne décharge communale des Meules à Égliseneuve-prés-Billom (parcelle ZI002) a été retenu comme emplacement adéquat sur la commune. Elle est répertoriée dans la liste nationale des anciens sites industriels et pollués (BASIAS) et a été exploitée pour la collecte

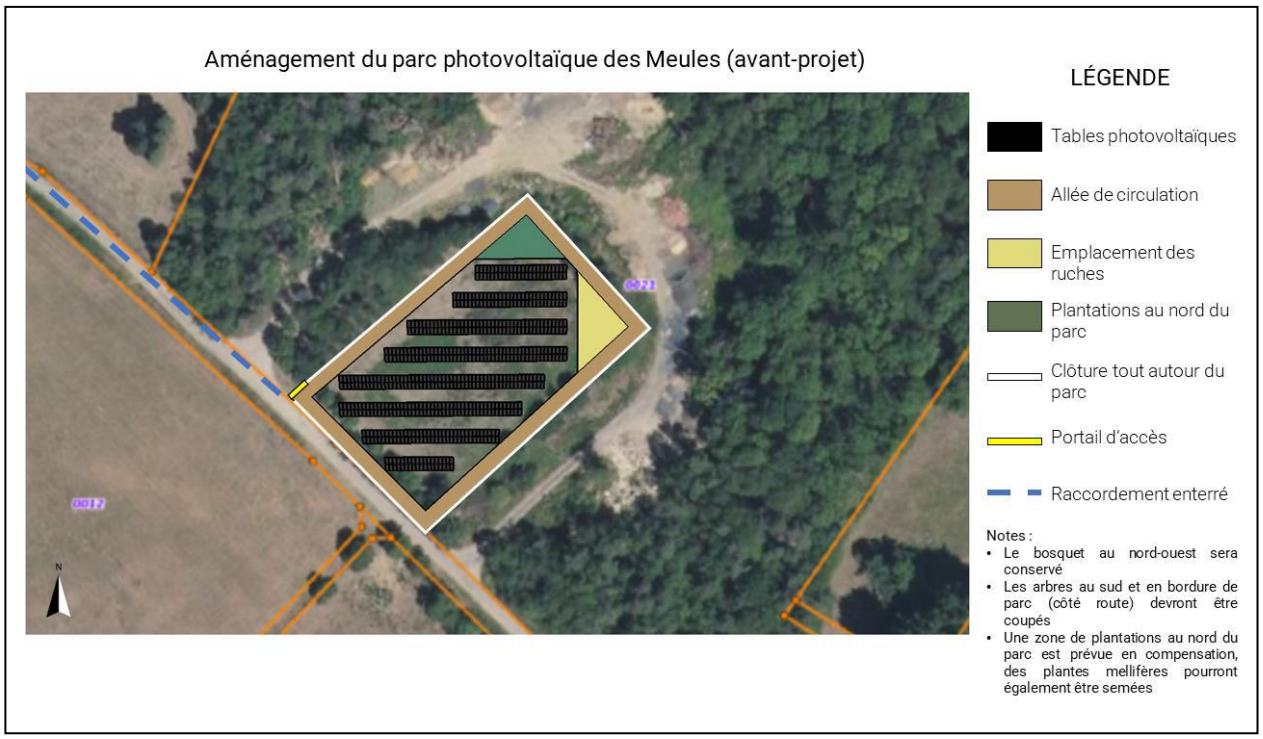

et le stockage de déchets non dangereux dont ordures ménagères de 1950 à 1976. Une première rencontre entre Enercoop, Combrailles Durables et la commune a eu lieu sur place le 24 juin 2022 afin de constater l'état de friche du terrain et l'opportunité d'y développer un projet.

Le projet de parc au sol serait entièrement porté par la société Enercoop Auvergne-Rhône-Alpes Production, filiale à 100% de Enercoop Auvergne-Rhône-Alpes. Le statut coopératif d'Enercoop Auvergne-Rhône-Alpes rend possible l'investissement indirect dans le projet via une prise de parts sociales, à la fois pour la collectivité, mais également pour les habitants du territoire.

Enercoop AURA propose la location du terrain à la collectivité via un bail emphytéotique conclu pour 30 ans avec le versement d'un **loyer de 500€/an** pour la mise à disposition de son foncier sur l'emprise du parc. La collectivité bénéficiera également de la Cotisation Foncière des Entreprises, et la communauté de communes et le département bénéficieront des retombées de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER). Au total, la collectivité touchera de l'ordre de 1150€/an les 20 premières années, puis 1900€/an jusqu'au démantèlement de la centrale, au bout de 30 ans. Le démantèlement est pris en charge par Enercoop AURA Production. L'investissement, de l'ordre de 255 000€, sera porté par les sociétaires d'Enercoop AURA, le projet n'aura recours à aucun mécanisme de soutien public et la démarche est non spéculative.

Délibération validée à la majorité (9 vois pour, 1 voix contre)
Devront d'abord être réglés 2 points : la charge de l'entretien du terrain une fois l'installation des panneaux et le bornage de la parcelle.

11- Mise à disposition locale pour Association « Bocal à idées »

L'association « le Bocal à Idées » est en cours de création ; elle a pour volonté une mise en réseau des habitants d'Egliseneuve pour des compétences, du matériel, du covoiturage. Un dépôt de pain et de viennoiseries est prévu 1 dimanche sur 2 à partir du 11 septembre place de la mairie et dans l'ancienne mairie.

12- Projet plantation haies la Barrière + demande subvention Conseil Départemental

Pour rappel, le Conseil Départemental du PDD a la volonté d'inciter au maintien et à la valorisation du bocage puydômois dans le but de conserver, de valoriser et de mieux gérer ce patrimoine naturel rural.

Il a mis en place une subvention pour l'aide à la plantation de linéaires bocagers. Sont éligibles les plantations de haies, d'alignements d'arbres, de bosquets et les plantations agroforesteries intraparcellaire.

Sont éligibles les travaux préparatoires, la fourniture de plants et leur mise en place, la fourniture et la pose de paillage, la fourniture et la mise en place éventuelle de protections ainsi que les honoraires de maîtrise d'œuvre et les frais d'entretien pendant la garantie de reprise.

Cette aide est conditionnée à la réalisation d'un diagnostic bocager, fait en 2021.

La commune d'Egliseneuve près Billom souhaiterait engager une 3ème tranche de plantation chez M. PANEM, Mme SERVANT, le bassin de rétention du lotissement Champlong, route du Château d'Auteyras, aire de jeux du Bourg.

Monsieur le Maire explique que le montant des fournitures et des travaux, s'élèvent à
- 950 € HT pour les plants et fournitures,
- 300 € HT arbres fruitiers,
- Travaux de préparation des sol (et DICT) : 87 arbres à planter et 100 ml de haies basses - 4250 € HT

soit 5500 € HT : subvention (80%) de 4 400 € et charge (20%) pour la commune 1100 € HT

Délibération validée à l'unanimité

13- <u>Désignation du correspondant incendie et secours</u>

L'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, dite loi Matras, prévoit la mise en place d'un correspondant incendie et secours dans les conseils municipaux où n'ont pas été désignés un conseiller municipal ou un adjoint chargé des questions de sécurité civile.

Le correspondant incendie et secours est choisi par le maire au sein du conseil municipal.

Il est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.
Dans le cadre de ses missions le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Monsieur José Mula est désigné.

14- <u>Remarques et questions diverses</u>

- Le SIAREC va contrôler les ANC sur place.
- La COMCOM a déménagé durant l'été.

La séance est levée à 21h.